



Mairie de
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

A Saint-Paulet-de-Caisson, le 6 novembre 2023

Monsieur Gérard BROC
Président de l'association « Terre d'Avenir »

à

Madame Guylaine ARCHEVEQUE
Directrice de l'Agence Territoriale ONF Gard Hérault
505 Rue de la Croix Verte
34090 MONTPELLIER

Objet : Comité de massif de la forêt domaniale de Valbonne.

Pièce jointe : Dossier des mesures de protection forte portée par « Terre d'Avenir »

Madame la directrice,

Je vous remercie pour la large concertation mise en place en amont de la révision du nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale de Valbonne qui doit être terminé fin 2024.

Il semblerait donc que le 4ème Comité de massif de la forêt domaniale de Valbonne, que vous organisez le 19 décembre 2023, soit déterminant afin de finaliser l'orientation générale de votre projet.

Afin de ne pas monopoliser le temps de parole à cette réunion, je vous adresse le dossier des mesures de protection portée par notre association « Terre d'Avenir », ce qui devrait limiter nos interventions à la lecture de la conclusion de ce document.

En espérant que vous prendrez en compte, autant que faire se peut, nos propositions, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'association « Terre d'Avenir »
Gérard BROC

Copie avec pièce jointe à :

- M. Gaël Bardou, ONF,
- M. Sylvain Mateu, responsable biodiversité, DDTM Gard,
- M. Mathieu-Robin, Office français de la biodiversité.
- M. Ivan Scotti, directeur de recherche à l'INRAE.
- MM. Jean Christian Rey, Président de l'agglomération du Gard Rhodanien,
- MM. les maires des communes suivantes : Carsan, Cornillon, Issirac, Saint-Alexandre, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Paulet-de-Caisson, Salazac.

Par courrier électronique :

- Les Membres du Comité de massif de la forêt domaniale de Valbonne,
- les Membres du conseil d'administration de « Terre d'Avenir »,
- les Adhérents de « Terre d'Avenir ».